

MIGRATION ET DEPLACEMENTS – BURKINA FASO

Les réfugiés maliens en quête du « droit à la ville »

Comme la plupart des États d'Afrique subsaharienne, le Burkina Faso accueille les réfugiés dans des camps. Mais ils sont de plus en plus nombreux à vouloir s'installer en ville et à développer des stratégies d'autonomisation et d'insertion urbaine...



Sadio SOUKOUNA, docteure en Science politique diplômée de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, est professeure au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses domaines d'expertise sont les migrations, le développement, le déplacement forcé, la sociologie de l'État et de l'action humanitaire.

Les contextes et enjeux humanitaires et sociaux

En 2012, le Burkina Faso connaît une grande affluence de réfugiés maliens. La majorité d'entre eux ont d'abord été accueillis dans les camps de Mentao, près de Djibo, et le camp de Goudoubo, près de Dori, mais ils sont nombreux à revendiquer leur place en ville.

Henri Lefebvre¹ a développé le concept de « droit à la ville » en 1968 pour dénoncer l'absence de participation des citoyens aux productions urbaines. La notion a évolué, et la perte du droit à la ville est devenu associée à l'exclusion et à la relégation de catégories sociales dominées², soulevant ainsi la question de l'émancipation politique. Dans le cas des réfugiés maliens, le droit à la ville se matérialise d'abord sous forme d'accès à l'espace urbain. Ils y parviennent à travers le contournement et la négociation des normes et injonctions de l'État d'accueil et celles des acteurs humanitaires les reléguant dans des camps.

Dans leur quête, ils bénéficient le plus souvent de ressources matérielles et symboliques qui leur sont conférés par des réseaux familiaux et sociaux, qui viennent compenser les limites des acteurs institutionnels et de l'aide humanitaire.

1. Lefebvre, Henri, 1968. *Le droit à la ville*, Éditions Anthropos, Paris, 164 p.

2. Samara, Tony; R., Shenjing, He; Guo, Chen. (dir). 2013. *Locating Right to the City in the Global South*, Routledge, 328 p.

Les objectifs de la recherche

Le Sahel est très souvent médiatiquement et politiquement perçu comme une région en crise. Cette recherche prend de la distance avec l'actualité brûlante pour mieux comprendre le contexte et les effets des défis auxquels les États d'Afrique sahélienne sont confrontés en matière d'accueil des populations réfugiées. Elle permet d'appréhender le fonctionnement de la gouvernance multidimensionnelle générée par les déplacements forcés et l'accueil des réfugiés dans les villes. Cette gouvernance est étudiée sous différents angles : la perte de légitimité de l'État dans la mise en œuvre des politiques migratoires, le rôle limité des intervenants du « gouvernement humanitaire » dans un contexte de crise et la fabrique de politiques migratoires par le bas qui montre l'influence d'acteurs non étatiques dans l'accueil des réfugiés. Il s'agit ici de questionner les formes d'interventionnisme sociétal ou d'immobilisme étatique dans la gestion des déplacements forcés ainsi que d'explorer les formes de résistance et les discours critiques des réfugiés vis-à-vis de la politique des camps.

1. Cette recherche a été menée avec le soutien de la Fondation Croix-Rouge française et de l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Partenaires de la recherche

Cette recherche a été menée entre 2019 et 2020 avec le soutien de la Fondation Croix-Rouge française, du Gouvernement de la Principauté de Monaco et de l'Institut de recherche pour le développement (IRD).



Comment les maliens réfugiés au Burkina Faso accèdent-ils au « droit à la ville » ?

La politique d'asile des réfugiés au Burkina Faso privilégie leur installation dans des camps, sur des sites dédiés à l'extérieur des centres urbains. Le « droit à la ville » n'est réservé qu'à une minorité d'entre eux. Dans leur majorité, les réfugiés rencontrés dans les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso ont connu une ou plusieurs expériences dans ces différents camps. Mais certains sont parvenus à rompre avec cet espace d'enfermement sans pour autant perdre leur statut de réfugié. Le maintien de ce statut paraît essentiel car il leur permet d'échapper à l'interdiction de travail qui concerne d'autres réfugiés¹. Ils ont commencé par négocier le droit à la ville auprès du HCR en présentant l'espace urbain comme un cadre plus propice à leurs activités professionnelles. Cette rhétorique montre une certaine maîtrise des normes institutionnelles de l'organisation onusienne comme l'Urban Refugee Policy, par exemple, qui promeut depuis 2009 la mise en place de solutions visant à faciliter l'installation des réfugiés dans les villes.

En s'installant en ville, les réfugiés cherchent à échapper à l'encadrement et au contrôle de leurs activités et mobilités par l'État et les acteurs humanitaires. Par exemple, même s'ils n'y vivent plus, certains continuent d'avoir accès aux ressources des camps : « On m'informe lorsqu'il y a une distribution de dons au camp, à chaque fin de mois, je me déplace jusqu'à Djibo pour prendre les dons que je ramène ici », témoigne ainsi l'un d'entre eux.

De même, leurs stratégies de mobilité reposent sur des logiques familiales et économiques. Plusieurs réfugiés font ainsi des allers-retours fréquents dans l'objectif de voir leurs familles au Mali et maintenir leurs activités transfrontalières entre le Burkina Faso et d'autres pays voisins comme le Niger, le Bénin et le Togo.

Réseaux communautaires et liens interethniques de solidarité

Dans les villes du Burkina, la structuration des réseaux d'entraide et de solidarité en faveur des réfugiés maliens s'est d'abord faite sur la base des critères de persécution à l'encontre des populations maliennes qui s'identifient comme Touarègues et Arabes.

Contrairement à d'autres populations, ces deux groupes ont une expérience d'exil plus longue dans l'histoire politique du Mali. Ils ont pu compter sur l'appui de réseaux déjà constitués avant et après la crise malienne de 2012. Cette expérience est souvent mise en récit par le sentiment partagé d'insécurité et de crainte de persécutions à la suite des rébellions. Les liens de solidarité entre individus qui s'identifient comme membres d'un même groupe persécuté occupent une place importante dans l'insertion urbaine des réfugiés maliens au Burkina Faso. Au même titre que les organisations internationales, certains Maliens prennent le rôle de « point focal »² de plusieurs personnes réfugiées au Burkina Faso auxquelles ils fournissent l'hébergement temporaire et la nourriture. Comme l'explique l'un d'eux : « Je suis chez l'un de mes disciples qui est Peul, et qui m'accueille chez lui, et moi-même, j'accueille un nombre incalculable de personnes. »

Par ailleurs, il existe des connexions entre différents groupes de Maliens qui s'identifient comme Touareg, Peul, Songhaï, Bambara ou Dogon. À Ouagadougou et Bobo Dioulasso, par exemple, ils interagissent le plus souvent au sein d'associations de réfugiés maliens qui bénéficient d'un appui du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), ce dernier étant, comme l'État, désireux d'unifier ses interlocuteurs.

Ces associations locales permettent la création de liens interethniques entre exilés qui parviennent facilement à se repérer les uns et les autres dans la ville et à porter ensemble la cause des réfugiés maliens.

Si les Touaregs et les Arabes, réfugiés depuis plus longtemps au Burkina Faso, bénéficient de réseaux relativement organisés et influents, ce n'est pas le cas des Peuls, Dogons, Bambaras

et Songhaï. La plupart d'entre eux sont arrivés à la suite de l'aggravation des conflits au centre du Mali à partir de 2013 et ne disposent pas de réseau de parenté proche dans leur pays d'accueil.

Ceux qui ne peuvent pas bénéficier de la protection et de l'assistance matérielle des réseaux de solidarité établis en ville sont souvent confrontés à des difficultés d'installation en ville. Il leur faut trouver les moyens de payer des frais de loyer, de nourriture,



Le marché de Bobo-Dioulasso. La ville, lieu d'autonomisation.



etc. Ils sont alors parfois ponctuellement aidés par des Burkinabès.

Ainsi au-delà des réseaux et des liens de solidarité interethniques, l'insertion urbaine des réfugiés maliens est aussi dépendante de relations nouées avec les populations locales.

1. BARDELLI, N. YERE, H-M. « Entre témoignage et biométrie : la production du « réfugié » au Burkina Faso. » *Politique africaine* (152), 2018, p.121-140.

2. AGIER, Michel, « Espaces et temps du gouvernement humanitaire, The Space and Time of the Humanitarian Government », *Pouvoirs* (144), mars 2013, p. 113-123.

Méthodes et sources de données

Cette recherche a privilégié une méthode qualitative avec des entretiens semi-directifs et des observations à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso entre novembre 2018 et avril 2019 auprès de réfugiés maliens, d'agents de l'État et d'agents de la Commission nationale des réfugiés et du Haut-Commissariat aux réfugiés.



Grande mosquée de Ouagadougou. L'insertion des réfugiés maliens dépend aussi des relations qu'ils nouent avec les populations locales.

Réfugiés Maliens au Burkina Faso au 31 mars 2019

Localités	Nbre de famille	Total des individus
Mentao	1,503	6,499
Goudoubo	1,837	8,221
Hors camp Oudalan	1,491	8,631
Bobo Dioulasso	127	403
Ouagadougou	50	127
Hors Camp Soum	174	785
Grand Total	5,182	24,666

NB: 14,720 réfugiés vivent dans les 2 camps du Burkina Faso, **9,416** dans les villages de la province de l'Oudalan et du Soum (Sahel) et **530** en zones urbaines (Ouagadougou, Bobo Dioulasso)

source : données statistiques UNHCR.

Les limites des résultats

L'une des principales limites est le peu de temps d'ethnographie réalisée sur le terrain. Une observation et une immersion plus longues auraient notamment permis d'approfondir l'étude des interactions des liens interpersonnels entre réfugiés et/ou acteurs étatiques et humanitaires, ainsi que celle des tensions sur la question de l'identité et la mise au travail des réfugiés par les acteurs humanitaires.



© Croix-Rouge française

Les camps sont une solution privilégiée par les États africains pour invisibiliser les réfugiés.



Sadio Soukouna :
« Les humanitaires se sont adaptés à la présence des réfugiés en ville. »

Le système des camps est-il avant tout voulu par l'État d'accueil ou par les organisations internationales et humanitaires ?

S.S. : La logique d'encampement est une solution privilégiée avant tout par les États en Afrique. Cette solution vient souvent conforter leur volonté d'invisibiliser la présence des réfugiés. La justification des agents de l'État qui revient le plus souvent est celle de vouloir éviter des tensions sociales avec l'installation des réfugiés à la périphérie des villes ou dans des zones excentrées.

Comment les acteurs humanitaires que vous avez rencontrés considèrent-ils le droit à la ville que revendiquent certains réfugiés ?

Les acteurs humanitaires se sont en général adaptés à la présence des réfugiés en ville. Ils se sont organisés et ont mis en place un cadre de collaboration avec des leaders d'associations de réfugiés (les Relais assistants communautaires) rémunérés pour coordonner et faire remonter aux acteurs humanitaires les informations et les besoins spécifiques des réfugiés. Ils s'organisent en fonction des quartiers et arrondissements dans lesquels sont installés les réfugiés.

Comment les populations locales perçoivent-elles l'arrivée de réfugiés en villes ?

D'une part, on observe une solidarité resurgir au sein de la population. Cela s'est traduit concrètement par la réduction des frais de location de logements pour certains réfugiés par exemple. D'autre part, certains réfugiés tendent à s'invisibiliser dans l'espace public car ils font souvent l'objet d'arrestations arbitraires de la part des autorités policières qui identifient leur présence comme un problème.

Comment l'État envisage-t-il leur installation urbaine et leur désir de mobilité ?

L'État manifeste surtout son besoin d'encadrement de cette insertion urbaine des réfugiés. Il parvient à cela en exerçant son contrôle sur les associations de réfugiés. L'argument récurrent des autorités étatiques est celui de vouloir faciliter l'intégration des réfugiés afin qu'ils puissent se fondre dans la ville.

Les enseignements scientifiques au-delà du cadre de l'étude

Cette recherche se situe dans le prolongement des travaux sur les contextes migratoires fortement insécurisés, du fait de conditions socio-économiques et agro-environnementales dégradées et de la rupture ou de l'affaiblissement des contrats et des compromis nationaux.

Elle montre les implications sociales et politiques des déplacements forcés en Afrique et contribue plus largement aux réflexions sur les capacités d'action des groupes sociaux et les limites de l'État dans un contexte de mutations et de reconfiguration des légitimités au Sahel. Elle apporte aussi un éclairage sur les alternatives aux camps, peu étudiées, ainsi que sur les modalités de revendication du « droit à la ville » par les réfugiés en Afrique de l'Ouest.

Elle pointe par ailleurs les difficultés de mise en oeuvre de l'action humanitaire. Dans le cas du Burkina Faso par exemple, les acteurs humanitaires n'ont plus accès aux camps de réfugiés faisant constamment l'objet d'attaques de groupes armés.

Quelles implications pour l'action humanitaire et sociale ?

Les intervenants humanitaires doivent mieux prendre en compte les objectifs et besoins de mobilité des réfugiés qui s'opposent aux injonctions étatiques et internationales. Ils doivent aussi s'interroger sur le « droit à la ville » des réfugiés envisagé comme une passerelle vers leur autonomisation et reconnaître l'importance des systèmes sociaux communautaires dans l'assistance qu'ils peuvent fournir.

La Fondation Croix-Rouge française est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et sociale. Elle porte la volonté de la Croix-Rouge française de promouvoir la connaissance scientifique, la réflexion éthique et l'innovation sociale pour faire avancer l'action au service des plus vulnérables.

La série « Pratiques & Humanités » de la Fondation Croix-Rouge française synthétise les travaux de recherche des chercheurs soutenus par la Fondation. Elle a pour objectif de mettre à disposition des acteurs de l'humanitaire une information scientifique de qualité et concise.

Retrouvez toutes les publications de la Fondation et abonnez-vous à la newsletter sur le site www.fondation-croix-rouge.fr

Fondation Croix-Rouge française
21 rue de la Vanne | CS 90070 | 92126 MONTRouGE CEDEX
+33 1 40 71 16 34 | www.fondation-croix-rouge.fr
contact@fondation-croix-rouge.fr



FONDATION
croix-rouge française

